

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2019/45

Objet : rachat des bouées de l'association des utilisateurs des rives de Prunières

Chapitre 7.1.0 financier divers

L'an deux mille dix-neuf, le 13 novembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 13 novembre 2019

Date de convocation :
30 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24 (32
voix)
Membres présents : 15
(20 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 15 (20 voix)
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **M. Jean CONREAUX**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Conseiller Syndical, **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **Mme Jessica GUIARD**, Conseillère syndicale ; **M. Yves LELONG** Conseiller syndical suppléant de M. Raymond HONORE ; **Mme Valérie GRENARD**, conseillère syndicale ; **M. Georges GAMBAUDO**, Conseiller Syndical ; **M. Patrick PERNIN**, Conseiller Syndical ; **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Conseillère Syndicale, **Mme Carole CHAUVET**, Conseillère Syndicale, **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale ; **M. Joël BONNAFFOUX**, Conseiller Syndical.

Etaient représentés et excusés :

M. Raymond HONORE représenté par Yves LELONG
M. Roger MASSE, Mme Valérie ROSSI, M. Jean-Michel PAYOT, M. Pierre VOLLAIRE

Etaient invités et présents :

M. Christophe THIEUBAULT, M. Thierry ALLAMANO, Denis NOGUIER, Christian ROMAN, Olivier PELLOQUIN

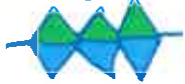
Exposé des motifs :

Le Président rappelle que le S.M.A.DE.SE.P. n'a pas souhaité accorder le renouvellement de la convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public hydroélectrique consentie depuis de très nombreuses années à l'association des usagers des rives de PRUNIERES : cette autorisation organisait en effet des possibilités de stationnement portuaire sur le lac sans que ses bénéficiaires soient réellement riverains de la retenue. L'exception, prévue par l'établissement public, à la règle selon laquelle toute installation portuaire relève de ses prérogatives exclusives (sauf complément d'activité accordé à des acteurs socioprofessionnels ou installation privée préexistante pour des associations d'usagers implantés sur la rive) n'était ainsi pas respectée.

Dans ces conditions, l'association a indiqué avoir acquis l'année dernière 5 mouillages neufs qu'elle n'a pas pu implanter du fait de la décision syndicale. Elle sollicite le rachat à prix coûtant de ces matériels par le S.M.A.DE.SE.P.

Le Président propose de convenir de ce rachat pour la somme globale de 260 € TTC.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.



VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2019-05-13-004 13 mai 2019 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;

CONSIDERANT :

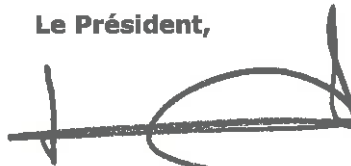
- La proposition de l'association,
- La convention de partenariat pour le rachat de ces bouées,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 13 novembre 2019 :

- **APPROUVE** le projet tel qu'exposé par Monsieur le Président,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de rachat ci-annexée.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Victor BERENGUEL